

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 10 novembre 2025 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 283.11.2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025
- 4. Rapport d'activités du conseil
 - 4.1 Administration et développement
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 octobre au 10 novembre 2025
 - 4.1.2 Nomination des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal
 - 4.1.3 Nomination du maire suppléant pour agir au sein du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
 - 4.1.4 Nomination des représentants pour agir au sein des divers comités de la Ville
 - 4.1.5 Nomination des représentants pour agir au sein de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud
 - 4.1.6 Nomination des représentants pour agir au sein de la Régie intermunicipale du parc industriel — secteur Sud
 - 4.1.7 Octroi de contrats à PG Solutions inc. — Entretien et soutien du portail des données immobilières et des applications
 - 4.1.8 Autorisation de signataires pour les effets bancaires auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons

4.1.9 Modification de l'offre d'achat pour la vente d'un terrain multifamilial

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Demande de dérogation mineure no 208-2025 – 13, avenue Villeneuve

4.2.2 Demande de dérogation mineure no 209-2025 — lot 5 492 428 (Rang 4)

4.2.3 Demande de dérogation mineure no 210-2025 - 274, route de la Montagne

4.2.4 Octroi d'un contrat à ferme M.M Lapointe inc. — Déneigement des trottoirs et stationnements municipaux au secteur Lac-à-la-Croix pour la saison 2025-2026

4.2.5 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres — Acquisition d'un camion 10 roues avec les équipements à neige — Appropriation au Fonds de roulement sur une période de 10 ans

4.2.6 Autorisation d'un signataire — Réception définitive des travaux de réfection de la rue Saint-André dans le cadre du remboursement de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023

4.2.7 Autorisation de signataires — Convention de réseaux de distribution aériens à intervenir avec Bell Canada et Hydro-Québec — Développement résidentiel 2025

4.2.8 Autorisation de signataires — Acte de servitude à intervenir avec Bell Canada et Hydro-Québec (Aérien et Souterrain) — Développement résidentiel 2025

4.2.9 Acquisition de matériel d'aqueduc et d'égout pour inventaire auprès de Produits BCM Ltée — Futurs branchements

4.2.10 Octroi d'un contrat à Alain Deschênes Construction inc. — Installation d'une nouvelle signalisation au 2e Rang Ouest suite aux travaux de réfection de deux (2) ponceaux – Appropriation au Règlement d'emprunt no 343-2024 et à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026

4.2.11 Adoption du Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Octroi d'un contrat à Zone orange — Confection et graphisme d'une trousse d'accueil pour les nouveaux arrivants — Appropriation à la subvention reçue dans le cadre du Programme accueillir en français

4.3.2 Octroi d'un contrat à la Coop des travailleurs en serres Belle-de-Jour — Achat de fleurs et confection des pots rouges pour la saison 2026

4.3.3 Autorisation d'un signataire — Entente de contribution financière à intervenir avec l'Équipe du Bawliiss/TC — Construction et installation d'un gradin au terrain de balle

4.3.4 Autorisation d'un signataire — Contrat d'entretien de la patinoire et déneigement des accès du centre communautaire

4.3.5 Autorisation d'une signataire — Dépôt de projets culturels au Programme pour les activités culturelles des municipalités — Projet de piano extérieur et activités artistiques collectives

- 4.3.6 Autorisation d'un signataire — Directive de changement no ME-06 — Remplacement d'un microprocesseur Mypro CP1 dans le cadre de la conversion du système de refroidissement de l'aréna — Appropriation au Règlement d'emprunt no 329-2024
- 4.3.7 Participation aux honoraires d'ingénierie avec le Centre de services scolaires du Lac-Saint-Jean pour la réfection du stationnement de l'école Jean XXIII — Appropriation au surplus accumulé non affecté
- 4.3.8 Abrogation de la résolution no 273.10.2025 concernant un contrat accordé à l'Imprimerie Métabetchouan pour la création graphique du journal municipal L'Informel
- 4.3.9 Octroi d'un contrat à ImageriExpert (Photocopies Lac-Saint-Jean inc.) — Création graphique du journal municipal L'Informel
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Représentations, dons et subventions
- 4.4.2 Représentation des activités du conseil
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 6.1 Motion de félicitations en faveur de M. Éric Régnier (IGA Régnier)
- 6.2 Octroi de contrat — 9382-2070 Québec inc. — Dénégement de divers endroits de la Ville
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

3. **284.11.2025 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Herve Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1285.11.2025

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 2 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2025

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Mélissa Hébert Gagnon, directrice des finances par intérim, fait part qu’il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Mélissa Hébert Gagnon
Directrice des finances par intérim

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Luc Maltais d’approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 octobre au 10 novembre 2025 laquelle totalise la somme de 4 030 236,90 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l’unanimité

4.1.2286.11.2025

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D’accepter la nomination des conseillères et conseillers suivants pour agir à titre de maires suppléants au sein du conseil municipal :

Maire suppléant	
Novembre et décembre 2025 — Janvier et février 2026	Luc Maltais
Mars, avril, mai et juin 2026	Evans Potvin
Juillet, août, septembre et octobre 2026	Hervey Tremblay
Novembre et décembre 2026 — Janvier et février 2027	Gérard Mathieu
Mars, avril, mai et juin 2027	Patricia Labonté
Juillet, août, septembre et octobre 2027	Mélanie Plourde

Adoptée à l’unanimité

4.1.3287.11.2025

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Considérant que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;

Considérant que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres.

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix nomme M. Evans Potvin à titre de substitut au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l’unanimité

4.1.4288.11.2025

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AU SEIN DES DIVERS COMITÉS DE LA VILLE

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D’accepter la nomination des représentants pour agir au sein des différents comités du conseil municipal. La liste des comités fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Adoptée à l’unanimité

4.1.5 289.11.2025 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE — SECTEUR SUD**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De procéder à la nomination de M. André Fortin, maire, M. Hervey Tremblay et M. Gérard Mathieu pour agir à titre de représentants au sein du conseil d’administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud et de nommer M^{me} Mélanie Plourde comme substitut.

Adoptée à l’unanimité

4.1.6 290.11.2025 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL — SECTEUR SUD**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

De procéder à la nomination de M. André Fortin, maire et M. Evans Potvin pour agir à titre de représentants au sein du conseil d’administration de la Régie intermunicipale du parc industriel — secteur Sud.

Adoptée à l’unanimité

4.1.7 291.11.2025 **OCTROI DE CONTRATS À PG SOLUTIONS INC. — ENTRETIEN ET SOUTIEN DU PORTAIL DES DONNÉES IMMOBILIÈRES ET DES APPLICATIONS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D’accorder à PG Solutions inc. les contrats pour l’entretien et le soutien du portail des données immobilières ainsi que des applications de comptabilité municipale pour l’année 2026, et ce, conformément à l’offre de service déposée, pour les montants suivants :

- Entretien et soutien des applications de comptabilité : 21 317 \$ plus les taxes applicables
- Portail des données immobilières : 2 287 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l’unanimité

4.1.8 292.11.2025 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS**

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D’autoriser les membres du conseil municipal suivants à signer les effets bancaires de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons : Messieurs André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu et Mesdames Patricia Labonté et Mélanie Plourde.

Cette résolution annule toutes celles antérieures de même nature.

Adoptée à l’unanimité

4.1.9 293.11.2025 **MODIFICATION DE L’OFFRE D’ACHAT POUR LA VENTE D’UN TERRAIN MULTIFAMILIAL**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De modifier l'offre d'achat pour la vente d'un terrain multifamilial en modifiant l'article 1.1 a) qui se lira de la façon suivante :

« L'ACQUÉREUR remet au VENDEUR la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) plus les taxes applicables à titre d'acompte sur le prix de vente ; toutefois, si l'ACQUÉREUR ne donne pas suite à la présente offre, dans le délai ci-après prévu, cette somme restera acquise au VENDEUR à titre de dommages et intérêts. »

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **294.11.2025 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 208-2025 – 13, AVENUE VILLENEUVE**

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande de dérogation mineure n° 208-2025, portant sur l'immeuble du 13, Avenue Villeneuve ;

Considérant que par manque d'information du demandeur, les membres du comité n'ont pas été en mesure de formuler de recommandation au conseil municipal et ont reporté leur analyse à une rencontre ultérieure, à laquelle le requérant sera convié.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

De reporter la décision de la demande de dérogation mineure n° 208-2025 à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **295.11.2025 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 209-2025 — LOT 5 492 428 (RANG 4)**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 209-2025 soumise par M. Martin Gagnon afin d'autoriser, dans le cadre d'un changement d'usage, la localisation d'une résidence de villégiature à une distance de 2,22 mètres de la limite ouest de sa propriété du lot 5 492 428, alors que le Règlement de zonage prévoit un minimum de 6 mètres (dérogation de 3,78 mètres).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 05/11/2025) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 209-2025 déposée par M. Martin Gagnon afin d'autoriser, dans le cadre d'un changement d'usage, la localisation d'une résidence de villégiature à une distance de 2,22 mètres de la limite ouest de sa propriété du lot 5 492 428, alors que le Règlement de zonage prévoit un minimum de 6 mètres (dérogation de 3,78 mètres) ;
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **296.11.2025 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 210-2025 - 274, ROUTE DE LA MONTAGNE**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 210-2025 soumise par M^{me} Aline Lavoie afin de régulariser l'implantation d'une résidence de villégiature existante au 274, route de la Montagne :

- à une distance de 3,85 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 7,5 mètres (dérogation de 3,65 mètres) ;
- à une distance de 2,89 mètres de la limite latérale nord de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 3 mètres (dérogation de 0, 11 mètre).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 05/11/2025) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 210-2025 déposée par M^{me} Aline Lavoie afin de régulariser l'implantation d'une résidence de villégiature existante au 274, route de la Montagne ;
- à une distance de 3,85 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 7,5 mètres (dérogation de 3,65 mètres) ;
- à une distance de 2,89 mètres de la limite latérale nord de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 3 mètres (dérogation de 0,11 mètre) ;
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4297.11.2025OCTROI D'UN CONTRAT À FERME M.M LAPOINTE INC. — DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX AU SECTEUR LAC-À-LA-CROIX POUR LA SAISON 2025-2026

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à la Ferme M.M. Lapointe inc., les contrats de déneigement suivants lors de précipitations de 5 cm et plus pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 15 avril 2026, le tout tel que décrit dans l'offre de service :

Endroits	Montant (plus les taxes applicables)
▪ Rue Rouillac et entrée de la bibliothèque	Montant forfaitaire de 2 653 \$
▪ Trottoirs de la rue Saint-Jean	Montant forfaitaire de 790 \$
▪ Entrée de l'Arboretum — Rue de Crespieul	Montant forfaitaire de 500 \$
▪ Caserne de pompier rue Saint-Louis	Montant forfaitaire de 560 \$
▪ Rond-point rue des Prés	Montant forfaitaire de 430 \$
▪ Stationnement piscine Eau Bassin Public	Montant forfaitaire de 4 690 \$
▪ Station de pompage — Eau potable — 3 ^e Rang Ouest	Montant forfaitaire de 500 \$
▪ Stationnement de l'Arboretum — 2 ^e rang Est	Montant forfaitaire de 620 \$
▪ Chemin menant aux bassins d'épuration et aux stations d'épuration	135 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour le village	135 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour les rangs	160 \$ de l'heure

Adoptée à l'unanimité

4.2.5298.11.2025OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES — ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC LES ÉQUIPEMENTS À NEIGE — APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a publié, le 10 octobre 2025, un appel d'offres sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements à neige ;

Considérant que dans le cadre de cet appel d’offres, une (1) soumission a été reçue avant la date et l’heure limites, se détaillant comme suit :

Soumissionnaire	Endroit	Montant (taxes et frais inclus)
Camions Avantage Saguenay inc.	Saguenay	528 027,29 \$

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour l’acquisition d’un camion 10 roues avec équipements à neige à Camions Avantage Saguenay inc., pour un montant total de 528 027,29 \$, taxes et autres frais inclus ;

Que la dépense soit financée à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Adoptée à l’unanimité

4.2.6 299.11.2025 **AUTORISATION D’UN SIGNATAIRE — RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-ANDRÉ DANS LE CADRE DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 ET DU PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D’EAU (PRIMEAU) 2023**

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D’autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, la réception définitive des travaux de réfection de la rue Saint-André dans le cadre du Programme de la Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ainsi que du Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) 2023.

Adoptée à l’unanimité

4.2.7 300.11.2025 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — CONVENTION DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS À INTERVENIR AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC — DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D’autoriser M. Mario Bouchard, greffier et M. André Fortin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une convention de réseaux de distribution aériens à intervenir avec Bell Canada et Hydro-Québec dans le cadre du développement résidentiel 2025.

Cette convention fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l’unanimité

4.2.8 301.11.2025 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC (AÉRIEN ET SOUTERRAIN) — DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025**

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D’autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix un acte de servitude à intervenir avec Bell Canada et Hydro-Québec pour les réseaux aériens et souterrains en lien avec le développement résidentiel 2025.

Cet acte de servitude fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 302.11.2025 ACQUISITION DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
POUR INVENTAIRE AUPRÈS DE PRODUITS BCM LTÉE —
FUTURS BRANCHEMENTS

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder aux Produits BCM Ltée le contrat d'acquisition de matériel d'aqueduc et d'égout servant d'inventaire à de futurs branchements, le tout pour la somme de 9 642,02 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 6 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10	303.11.2025	OCTROI D'UN CONTRAT À ALAIN DESCHÊNES CONSTRUCTION INC. — INSTALLATION D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION AU 2E RANG OUEST SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2E RANG OUEST ET RÉFECTION DE PONCEAUX – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 343-2024 ET À LA SUBVENTION REÇUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2026
--------	-------------	---

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à Alain Deschênes Construction inc. le contrat d'installation d'une nouvelle signalisation au 2e Rang Ouest suite aux travaux de réfection de deux (2) ponceaux, le tout pour la somme de 16 000 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 6 novembre 2025.

Cette somme sera appropriée au Règlement d'emprunt n° 343-2024 et à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 **304.11.2025 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 349-2025 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES
AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le Règlement n° 349-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1	305.11.2025	OCTROI D'UN CONTRAT À ZONE ORANGE — CONFECTION ET GRAPHISME D'UNE TROUSSE — D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS — APPROPRIATION À LA SUBVENTION REÇUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCUEILLIR EN FRANÇAIS
-------	-------------	---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'accorder à Zone Orange le contrat pour la confection et le graphisme d'une trousse d'accueil destinée aux nouveaux arrivants, pour un montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à l'offre de service déposée en octobre 2025.

Cette somme sera appropriée à la subvention reçue de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du Programme accueillir en français.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.2 306.11.2025 OCTROI D'UN CONTRAT À LA COOP DES TRAVAILLEURS
EN SERRES BELLE-DE-JOUR — ACHAT DE FLEURS ET
CONFECTION DES POTS ROUGES POUR LA SAISON 2026**

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'accorder à la Coop des travailleurs en serres Belle-de-Jour le contrat d'achat de fleurs et de préparation des pots rouges pour la saison estivale 2026, le tout pour la somme de 28 740,81 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de service.

Une somme est à recevoir de la part de commerçants pour la préparation de pots rouges dans le cadre du Programme d'incitation à la thématique des pots rouges.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.3 307.11.2025 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE DE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC
L'ÉQUIPE DU BAWLISS/TC — CONSTRUCTION ET
INSTALLATION D'UN GRADIN AU TERRAIN DE BALLE**

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente de contribution financière à intervenir avec avec l'Équipe du Bawliiss/TC concernant la construction et l'installation d'un gradin au terrain de balle situé dans le secteur de Lac-à-la-Croix.

D'autoriser le paiement d'une somme de 2 386,30 \$ représentant 50 % des coûts, tel que prévu à l'entente de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.4 308.11.2025 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — CONTRAT
D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DÉNEIGEMENT DES
ACCÈS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix le contrat d'entretien de la patinoire du secteur Lac-à-la-Croix ainsi que le déneigement des entrées du centre communautaire pour la saison hivernale 2025-2026, lequel est à intervenir avec M^{me} Danielle Simard. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.5 309.11.2025 AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — DÉPÔT DE
PROJETS CULTURELS AU PROGRAMME POUR LES
ACTIVITÉS CULTURELLES DES MUNICIPALITÉS —
PROJET DE PIANO EXTÉRIEUR ET ACTIVITÉS
ARTISTIQUES COLLECTIVE**

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, par l'entremise de l'Entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, a récemment mis à la disposition des municipalités du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une enveloppe financière, via le « Programme pour les activités culturelles des municipalités », visant à soutenir la réalisation de projets de nature culturelle sur leur territoire ;

Considérant que la somme dédiée à chaque municipalité du territoire doit être utilisée pour mettre en œuvre un projet, une activité ou une initiative culturelle s’inscrivant dans les orientations de la politique culturelle du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix souhaite soumettre un projet culturel dans le cadre de ce programme ;

Considérant que pour déposer une demande d’aide financière à ce programme, la municipalité doit en autoriser officiellement le dépôt en adoptant une résolution mentionnant le nom du projet qui est l’objet de la demande, le nom de la personne autorisée à signer le protocole et les autres documents, ainsi que le montant demandé au « Programme pour les activités culturelles des municipalités » ;

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

- Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix autorise le dépôt du projet de piano extérieur et activités artistiques collectiveau « Programme pour les activités culturelles des municipalités » de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;
- Que M^{me} Marick Noël, coordonnatrice de projets en développement, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

4.3.6	310.11.2025	AUTORISATION D’UN SIGNATAIRE — DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO ME-06 — REMPLACEMENT D’UN MICROPROCESSEUR MYPRO CP1 DANS LE CADRE DE LA CONVERSION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DE L’ARÉNA — APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NO 329-2024
-------	--------------------	---

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D’autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer la directive de changement ME-06 relative au remplacement du microprocesseur Mypro CP1 dans le cadre de la conversion du système de refroidissement de l’aréna, le tout pour la somme de 9 550 \$ plus les taxes applicables.

D’approprier cette somme au Règlement d’emprunt n° 329-2024.

Adoptée à l’unanimité

4.3.7	311.11.2025	PARTICIPATION AUX HONORAIRES D’INGÉNIERIE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU LAC-SAINT-JEAN POUR LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L’ÉCOLE JEAN XXIII — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ
-------	--------------------	--

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De participer financièrement à la hauteur de 15 %, aux frais d’honoraires d’ingénierie avec le Centre de services scolaires du Lac-Saint-Jean dans le cadre de la réfection du stationnement de l’école Jean XXIII, dont les coûts s’élèvent à 59 403 \$ plus les taxes applicables.

De participer pour un montant de 8 910,45 \$ plus les taxes applicables et d’approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l’unanimité

4.3.8	312.11.2025	ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 273.10.2025 CONCERNANT UN CONTRAT ACCORDÉ À L’IMPRIMERIE MÉTABETCHOUAN POUR LA CRÉATION GRAPHIQUE DU JOURNAL MUNICIPAL L’INFORMEL
-------	--------------------	---

Considérant le contrat accordé à la séance du 1^{er} octobre 2025 à l'Imprimerie Métabetchouan pour la création graphique du journal l'Informel pour la somme de 18 891,56 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant que l'Imprimerie Métabetchouan a récemment annoncé sa fermeture et qu'elle ne pourra honorer ce contrat.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'abroger la résolution n° 273.10.2025, mettant ainsi fin au contrat de l'Imprimerie Métabetchouan.

Adoptée à l'unanimité

4.3.9313.11.2025OCTROI D'UN CONTRAT À IMAGERIEXPERT (PHOTOCOPIES LAC-ST-JEAN INC.) — CRÉATION GRAPHIQUE DU JOURNAL MUNICIPAL L'INFORMEL

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De reporter ce point à une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité

4.4RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.4.1314.11.2025REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
École Mgr-Victor	Financement du transport pour sortie pédagogique	250 \$
Services Secours Métabetchouan	Paniers de Noël	1 000 \$
Camp musical du Saguenay Lac-St-Jean	Contribution annuelle 2025	22 500 \$

Adoptée à l'unanimité

4.4.2REPRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Discussions avec les citoyens
- Réunions à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion à la Villa du Presbytère
- Réunion du CCU
- Vérification des comptes de la Ville
- Réunion du Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean
- Représentation Festi-Trouille
- Rencontre du comité MADA
- Rencontre avec des représentants de l'UPA
- Rencontres de promoteurs
- Représentation à l'activité de la Société d'histoire d'Alma
- Visite de la Forêt appartenant au Cégep de St-Félicien

5.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6.

AFFAIRES NOUVELLES

6.1

315.11.2025

MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE M. ÉRIC RÉGNIER (IGA RÉGNIER)

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M. Éric Régnier, propriétaire des IGA Régnier qui s'est vu décerné le prestigieux prix Empire Retail Impact 2025, une distinction soulignant son impact positif, son sens de l'innovation et son leadership remarquable dans le domaine du commerce de détail au Canada.

Cette reconnaissance illustre avec fierté le travail exceptionnel accompli par M. Régnier, ainsi que les valeurs solides, l'engagement sincère et la passion dont il fait preuve au service de sa clientèle et de sa communauté.

Adoptée à l'unanimité

6.2

316.11.2025

OCTROI DE CONTRATS — 9382-2070 QUÉBEC INC. — DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'accorder à l'entreprise 9382-2070 Québec inc. les contrats de déneigement suivants pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 15 avril 2026, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 7 novembre 2025 :

Endroits	Montant (plus les taxes applicables)
▪ Stationnement de la mairie	Montant forfaitaire de 3 200 \$
▪ Maison des jeunes — secteur Métabet-chouan	Montant forfaitaire de 450 \$
▪ Stationnement Centre-Ville	Montant forfaitaire de 1 900 \$
▪ Aréna — découpage	Montant forfaitaire de 1 100 \$
▪ Déneigement à l'heure — Tracteur	165 \$ de l'heure
▪ Déneigement à l'heure — Camion	100 \$ de l'heure
▪ Remplissage de camion — Tracteur	135 \$ de l'heure

Adoptée à l'unanimité

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Travaux d'asphaltage du 2^e Rang Ouest.
- Déneigement lors de la première neige de la saison.

8.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Mélanie Plourde propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier

